

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Ancienne Crèche des Varennes – 42, rue de la Charmette – Cession à Dijon Habitat

Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon est propriétaire du volume 2 de l'immeuble situé 42, rue de la Charmette composé de locaux en rez-de-chaussée d'une surface d'environ 169 m² et cadastré section AP n°407.

Ces locaux étaient affectés à l'usage de la crèche Varennes. Ils sont à présent libres d'occupation. En effet, les douze places de cet établissement ont été transférés sur les équipements multi-accueil Delaunay et Montchapet. Ce transfert a notamment permis d'optimiser et de rationaliser le fonctionnement de ces deux structures.

Le maintien de ce bien dans le patrimoine municipal ne présentant aucune utilité et conformément à la démarche de rationalisation et de gestion patrimoniale active conduite par la Ville, il est proposé de procéder à sa cession.

Conformément aux objectifs définis par la Ville et le Grand Dijon en application du Programme Local de l'Habitat (PLH) en matière de création de logement, d'insertion urbaine et de mixités sociale et fonctionnelle, il est proposé une reconversion de ces locaux à usage d'habitat.

Le projet consiste en la réalisation de trois nouveaux logements de type 2 (1 PLAI et 2 PLUS).
Il est proposé de procéder à cette cession au profit de Dijon Habitat, moyennant le prix de 88 600 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est précisé que, par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2008, la Ville a décidé de céder à Dijon Habitat les six logements situés dans l'immeuble et constituant le volume 1.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des locaux de l'ancienne crèche Varennes ;

2 - décider la cession à Dijon Habitat du volume 2 de l'immeuble situé 42, rue de la Charmette et cadastré section AP n°407, moyennant le montant de 88 600 € ;

3 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 53

Contre : 5

Ne participe pas au vote : 1